



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE
BERAULT ET DE LA RUE JEAN MOULIN OUEST
- LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC PASSE AVEC LA
SOCIETE BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**

**DÉCISION N° AU-18-207
EN DATE DU 04 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment et au Profil Acheteur de la Ville le 3 avril 2018 relatif au travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la rue Jean Moulin Ouest ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2018, favorable à l'attribution du marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la rue Jean Moulin Ouest, lot n°2 – éclairage public, à la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES qui a présenté une offre jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER le marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la rue Jean Moulin Ouest, lot n°2 – éclairage public, avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, domiciliée, 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 CRETEIL Cedex, et représentée par Monsieur Stéphane COLINO, Directeur adjoint commercial.

Le montant global estimé du marché (détail quantitatif estimatif) s'élève à 176 629.60 € HT (211 955.52 € TTC).

Le marché est traité à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires et des quantités réellement exécutées.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de
la propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180704-lmc1H5451H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/07/2018 Date de Publication : 06/07/2018
